



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteauvieux  
69440 SAINTE CATHERINE

---

## Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 27 Avril 2023

---

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 avril à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 21 Avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

**PRÉSENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET

**EXCUSÉE** : Séverine LE SCOUR SOTIN

**ABSENTE** : Ghislaine DIDIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Joëlle MASSE est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n°2023-024 : Demande subvention auprès du Département du Rhône concernant l'achat de l'ancienne cure
- Délibération n° 2023-025 : Approbation achat ancienne cure
- Délibération n° 2023-026 : Attribution subvention Lycée des Monts du Lyonnais 2023
- Délibération n° 2023-027 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 mars 2023.

### **Délibération n° 2023-024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE CONCERNANT L'ACHAT DE L'ANCIENNE CURE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la composition des dossiers de demande de subvention, chaque opération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité approuvant le lancement du projet ainsi que son plan de financement et solliciter une subvention auprès du département du Rhône.

Monsieur le Maire demande l'approbation du lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de l'achat de l'ancienne cure

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Plan de Financement de l'opération :

DATE	MONTANT DE L'ACHAT ET	SUBVENTIONS ET FINANCEMENT	
	FRAIS		
2023	350 000.00 € H.T dont (330 000€ HT Achat 20 000.00€ H.T Frais de notaire)	Subvention départementale :	
		Aide sollicitée :	175 000.00 €
		Financement communal :	175 000.00 €
		Total financement :	350 000.00 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le lancement du projet d'achat de l'ancienne Cure (maison et terrain attenant) située 15 place de l'Eglise 69440 SAINTE-CATHERINE, **APPROUVE à l'unanimité** le Plan de Financement, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire, à solliciter l'aide financière auprès du Département du Rhône via le partenariat Territorial, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'achat de l'ancienne Cure

#### Délibération n° 2023-025 : APPROBATION ACHAT DE L'ANCIENNE CURE

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Sainte Catherine,

Vu la délibération n°2022-49 en date du 18 août 2022 décidant l'acquisition d'un bien par voie de préemption, Vu le jugement du 30 janvier 2023 par le juge de l'expropriation du tribunal judiciaire de LYON,

**Considérant** que le **29 juin 2022**, la Commune recevait une déclaration d'intention d'aliéner la maison de Monsieur Yves NANTAS-MASSIMI située au 15 place de l'église sur une parcelle cadastrée section D n°309 en vue de sa cession moyennant le prix de 330 000 euros.

**Considérant** que par un avis du **22 juillet 2022**, le Service des Domaines estimait la valeur dudit bien à hauteur de 239 000 euros.

**Considérant** que par une délibération du **18 août 2022**, le conseil municipal décidait d'acquérir par préemption ce bien pour un montant de 250 000 euros frais d'agence inclus.

**Considérant** que par un courrier du **26 août 2022**, réceptionné en mairie le **27 août 2022**, Monsieur NANTAS-MASSIMI déclarait s'opposer au montant proposé par la Commune et décidait de maintenir son prix de vente initial de 330 000 euros

**Considérant** que le **6 septembre 2022**, compte tenu du désaccord sur le prix, la Commune de SAINTE-CATHERINE saisissait le juge de l'expropriation afin que celui-ci fixe l'indemnité de préemption.

**Considérant** que par ordonnance du **30 janvier 2023**, le juge de l'expropriation du Tribunal judiciaire de Lyon fixait le prix d'acquisition du bien préempté à 330 000 euros (trois cent trente mille euros).

**Considérant** que la commune n'entend pas faire appel de cette décision

**Considérant** le recours n°220792-1 formé par Monsieur Yves NANTAS-MASSIMI devant le tribunal administratif de LYON contre la délibération du conseil municipal du 18 août 2022,

**Considérant** que par l'intermédiaire de son avocat, Monsieur Yves NANTAS-MASSIMI, dans le cas où la commune ferait l'acquisition du bien préempté, a donné son accord pour se désister de l'action et de l'instance désignée ci-dessus, à la condition cependant que la commune ne réclame pas de condamnation au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative,

**Considérant** que la commune n'ayant pas défendu dans cette affaire, il n'y a pas lieu de réclamer l'application de cet article,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'achat de l'ancienne cure, propriété située Sainte Catherine - 15 Place de l'Eglise - lieu-dit Le Bourg, cadastrée section D 309, d'une superficie totale de 642 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur NANTAS-MASSIMI Yves au prix de 330 000.00€ (trois cent trente mille euros) net, hors frais de notaires.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** l'achat de l'ancienne Cure (maison et terrain attenant) située 15 place de l'Eglise 69440 SAINTE-CATHERINE pour un montant de 330 000.00€, plus les frais de notaires et autres, suivant le prix fixé par le juge de l'expropriation, **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune,

**PREND ACTE** que cette acquisition est conditionnée également à l'engagement de Monsieur Yves NANTAS-MASSIMI de se désister de l'instance n° n°220792-1 toujours en cours devant le tribunal administratif de LYON

### Délibération n° 2023-026 : ATTRIBUTION SUBVENTION LYCEE DES MONTS DU LYONNAIS 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une subvention pour l'année 2023 de la part du Lycée des Monts du Lyonnais pour deux élèves et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finance pour les associations extérieures à la commune :

- L'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale
- Les habitants de la commune bénéficient du service
- La taille de l'association, la Commune privilégie les associations à taille humaine
- Les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire
- Ecole : 50.00 € par élève de la commune
- 500.00 € maximum sur l'année
- Exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays.

Ces dépenses seront affectées à l'article 6574.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à la majorité des voix exprimées (9 pour, 1 abstention) l'attribution** d'une subvention d'un montant de 100.00€ pour le Lycée des Monts du Lyonnais, 9 rue de Montbrison 42140 CHAZELLES-SUR-LYON, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

### Délibération n° 2023-027 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023

Cette délibération est repoussée au prochain conseil municipal.

Des devis seront demandés pour l'agrandissement du trottoir sur la rue de Châteauvieux, la mise en place d'un feu tricolore en sortie du village sur la rue du Pertuis afin de faire ralentir les véhicules ainsi que la reprise des marquages au sol.

### Questions diverses

**Assoc Amicales Boules** : Le grand prix des Monts du Lyonnais National M2 de boules Lyonnaise se tiendra à Sainte-Catherine les 18 et 19 mai.

**Classes en 3** : La fête des classes se tiendra le dimanche 14 mai. La messe se déroulera à 8h30 suivie des photos de groupes à l'étang et du défilé après le cimetière. Concernant la sécurisation du centre du village, des barrières seront mises en place et deux groupes de deux personnes assureront la gestion de la circulation (11h à 13h et de 13h à 15h).

**Sénateur Jean-Claude TISSOT** : Réunion le jeudi 27 Avril à FEURS concernant la désertification médicale et la question de l'accès aux soins.

**Inauguration square Hélène HAUDRY** : La famille était très contente et remercie chaleureusement la Municipalité. Le livre d'or leur a été remis le jour de l'inauguration.

**Trail des Coursières** : IL se tiendra le samedi 13 mai. Remise des prix en présence des élus.

**Madame DUFRESNE** : Lecture du courrier demandant l'installation d'un passage piéton sur la rue du Pertuis.

**Syder** : Participation à l'aménagement des projets photovoltaïques sur le territoire. Cette installation sera envisagée sur les futurs vestiaires du foot.

**Département du Rhône** : Conférence territoriale dans le cadre du pacte territorial pour l'insertion et l'emploi, le 11 mai à Saint-Martin-En-Haut.

**MSA** : Courrier confirmant le départ à la retraite de Monsieur Daniel CHAMBE le 30 Avril.

**Famille DUCERF** : Remerciements de la famille.

### Tour de table

**Joël BOURGEOIS** : signale :

- La chute d'un arbre vendredi après-midi sur la RD2 au niveau du parc des écureuils.
- La circulation rapide de certains véhicules sur la route du Châtelard.

**Elodie GEY** :

- Fait le compte rendu de l'assemblée générale du relais petite enfance de la CCMDL qui s'est tenue à Saint-Martin-En-Haut. Cette réunion fait remonter un problème relationnel avec la PMI, de nombreuses assistantes maternelles envisagent d'arrêter. Madame GEY était la seule élue présente.

- A reçu la responsable de l'entreprise « Loisirs seniors à domicile » qui a présentée les activités de stimulation cognitive proposées. Le coût est de 20€ de l'heure pouvant être pris en charge par la sécurité sociale (6 séances) avec des réductions possibles pour les plus de 70 ans. L'entreprise intervient dans 10 familles sur la région.

#### **Joëlle MASSE :**

- Présente la formation réalisée avec les pompiers en plusieurs fois : deux demi-journées (à la caserne des pompiers de Saint-Priest et à la caserne proche de la préfecture) ainsi qu'une journée sur la gestion de crise à Vaugneray mettant en scène plusieurs exercices qui ont permis de relever de nombreux problèmes. Une mise en pratique sur la Commune serait à envisager.

#### **Lucien DERFEUILLE :**

- Camping : Ouverture du camping le 01 avril 2023 avec madame Lauriane GUYOT comme nouvelle employée. Celle-ci donne toute satisfaction dans son travail. La caravane mise à disposition de monsieur Hamed HARMOUCH cet hiver sera remise en état pour être de nouveau louée.
- EMMAUS : L'association gère de multiples activités œuvrant dans l'intérêt général grâce à plus de 200 bénévoles (prêts pour l'achat de véhicules, aides alimentaires, etc). La Commune fait bien partie du secteur d'activité d'EMMAUS.
- Enquête Publique Chavassieux : Elle s'est terminée mercredi 26 avril 2023, 28 personnes se sont déplacées en mairie lors des 7 heures de permanence. Les conclusions de l'enquête devraient parvenir rapidement en mairie.

#### **Patrice GRANGE :**

- SUEZ : Installation d'une antenne relais chez lui pour le relevé des compteurs automatiques. Deux antennes doivent être installées sur la Commune.

#### **Thierry DAYDE :**

- Asso la Fabrik : Compte rendu de l'assemblée générale, l'association fonctionne très bien malgré le peu de subvention obtenue. Elle demande si la Commune est d'accord pour se positionner sur un nouveau spectacle pour 2024 dans les mêmes conditions : mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement et attribution d'une subvention d'un montant de 500.00€. Le Conseil Municipal approuve ces conditions.
- Local jeunes : La Commission souhaite trouver un adulte afin de gérer les enfants et les adolescents les mercredis et durant les vacances.
- Mise en place du TOTEM : Difficultés pour se rencontrer.

#### **Gaëlle GUYOT-MICHEL :**

- Association Tennis : Gaëlle GUYOT-MICHEL prend la présidence de l'association avec 3 nouveaux membres dans le bureau. L'objectif est de redynamiser, revoir la gestion des cotisations annuelles, du planning et des horaires d'ouverture du terrain, l'autorisation d'accès pour les campeurs.
- Fête du 14 juillet : Souhaite avoir un compte rendu de la réunion avec les associations qui se déroulera le mardi 02 mai.

### Réunions

Prochain Conseil municipal  
Adjoints  
Com fêtes et cérémonies (Inauguration école)  
CME (plantations)

Mercredi 31 Mai à 20h00 en mairie  
Lundi 22 Mai à 10h00 en mairie  
Mercredi 17 Mai à 20h00 en mairie  
Jeudi 25 Mai à 17h30 en mairie

Fin de séance à 23h00

Le secrétaire de séance



Joëlle MASSE



Le Maire



Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le : - 1 MAI 2023

Affiché le : - 1 MAI 2023